Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Maison des Communes de la Vendée

AVIS D'OUVERTURE DU CONCOURS

DE PSYCHOLOGUE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée organise un concours sur titres pour le recrutement de psychologue territorial de classe normale,

pour le compte des départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, de la Vendée, du Morbihan, du Finistère, des Côtes d'Armor, d'Ille et Vilaine, de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de l'Eure, de la Seine-Maritime.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CE CONCOURS :

NOMBRE DE POSTES A POURVOIR : 54 postes.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Posséder la nationalité française ou celle de l'un des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- Jouir de ses droits civiques dans l'Etat dont il est ressortissant,
- N'avoir subi aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont il est ressortissant,
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice des fonctions.

CONDITIONS D'ACCES :

- SOIT de la licence et de la maîtrise (master I) en psychologie ET en outre :
  - d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (master II) en psychologie,
  - ou d'un diplôme d'études approfondies (master II) en psychologie comportant un stage professionnel,
  - ou de l'un des diplômes dont la liste figure ci-dessous :

    1. Diplôme de psychopathologie de l'université d'Aix-Marseille, puis de l'université Aix-Marseille-I.
    2. Diplôme de psychopathologie de l'université de Besançon.
    3. Diplôme d'études psychologiques et psychosociales, option psychopathologie, de l'université de Bordeaux, puis de l'université Bordeaux-III, puis de l'université Bordeaux-II.
    4. Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Clermont-Ferrand, puis de l'université Clermont-Ferrand-II.

5. Diplôme de psychopathologie de l'université de Dijon.
6. Diplôme de psychopathologie de l'université de Grenoble, puis de l'université Grenoble-II.
7. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Lille-III.
8. Diplôme de psychologie pratique, option psychopathologie ou option psychopédagogie médico-sociale, de l'université de Lyon, puis de l'université Lyon-II.
9. Diplôme de psychopathologie et de psychologie appliquée de l'université de Montpellier, puis de l'université Montpellier-III.
10. Diplôme de psychologie pathologique de l'université de Nancy, puis de l'université Nancy-II.
11. Diplôme de psychologie pathologique de l'institut de psychologie de l'université de Paris.
12. Diplôme de psychopédagogie spéciale de l'institut de psychologie de l'université de Paris.
13. Diplôme de psychologie de l'université Paris-V.
14. Diplôme de psychologue clinicien de l'université Paris-VII.
15. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université Paris-X.
16. Diplôme de psychopathologie de l'université de Rennes, puis de l'université Rennes-II.
17. Certificat d'études supérieures de psychologie pathologique de l'université de Strasbourg, puis de l'université Strasbourg-I.
18. Diplôme de psychopathologie de l'université de Toulouse, puis de l'université Toulouse-II.
19. Diplôme de psychologue praticien délivré jusqu'au 31 décembre 1969 par l'Institut catholique de Paris.
20. Diplôme de psychopathologie clinique délivré depuis le 1er janvier 1970 par l'Institut catholique de Paris.

- SOIT de diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes précités,

- SOIT du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers,

- SOIT du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris,

- SOIT du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.

DATE ET LIEU DE L'EPREUVE ORALE : à partir du 21 janvier 2019 au Centre de Gestion de la Vendée.

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du 11 septembre 2018 au 3 octobre 2018.

- Sur le site internet du Centre de Gestion : www.maisondescommunes85.fr

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Vendée, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription grâce au lien prévu à cet effet) pendant la période d'inscription. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

Une borne internet est à votre disposition auprès du Centre de Gestion de votre département pour procéder à votre préinscription.

En cas d'impossibilité de se préinscrire par internet et à titre exceptionnel, une demande de dossier par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) pourra être effectuée : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur, numéro de téléphone, adresse e-mail, le concours choisi (externe ou interne) au Centre de Gestion de la Vendée - 65 rue Kepler, CS 60239, 85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX. Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé. Un dossier de préinscription sera alors envoyé.

Les dossiers devront être retournés par voie postale à l'adresse du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Vendée, **au plus tard le 11 octobre 2018** (le cachet de la poste faisant foi) ou jusqu'à 17 H 30 en cas de dépôt sur place.

Tous les dossiers postés ou déposés après le 11 octobre 2018, insuffisamment affranchis, faxés ou transmis par messagerie électronique, photocopiés ou recopiés seront refusés. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard …) entraînera un refus d'admission à concourir.
Les dossiers incomplets et déposés avant le 11 octobre 2018 devront être complétés avant le début de l'épreuve.

Aucune demande de dossier ne sera acceptée par téléphone.

Centre de Gestion de la Vendée
65 rue Kepler
C.S. 60239
85006 LA ROCHE SUR YON CEDEX
www.maisondescommunes85.fr

⇨ Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30

MAISON DES COMMUNES DE LA VENDÉE
65, Rue Kepler - CS 60239 - 85006 La Roche sur Yon cedex
Tél. : 02 51 44 50 60 - Fax : 02 51 37 00 66
www.cdg85.fr - e-mail : maison.des.communes@cdg85.fr